

# BOURSE AU MÉRITE

MODALITÉS D'OBTENTION À L'ATTENTION DES ÉLÈVES BOURSIERS



2023-2024

Ce dispositif est rendu possible grâce au soutien de la Fondation Jean-Baptiste Gagne via la campagne de mécénat L.I.F.E.  
Il est accessible pour les élèves de tous nos campus.

# DES FRAIS DE SCOLARITÉ RÉDUITS POUR TOUS LES ÉLÈVES BOURSIERS

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et de mixité sociale, UniLaSalle a mis en place un dispositif visant à réduire les frais de scolarité des élèves boursiers (voir tableaux ci-dessous), sous certaines conditions et en échange d'une contrepartie.

Le dispositif s'applique aux deux premières années post-bac de nos formations d'ingénieurs et de bachelors (à l'exception des années proposées en alternance) et aux trois premières années postbac de notre formation vétérinaire.



## 1 | FORMATIONS INGÉNIEURS ET BACHELORS

VOTRE NIVEAU SCOLAIRE		1 <sup>RE</sup> ANNÉE	2 <sup>E</sup> ANNÉE
Mention TB au bac	admission en 1 <sup>re</sup> année	50%	50%*
Moyenne annuelle >= à 16 ou Bac Mention TB	admission en 2 <sup>e</sup> année		50%
Mention B au bac	admission en 1 <sup>re</sup> année	25%	25%*
Moyenne annuelle >= à 14 ou Bac Mention B	admission en 2 <sup>e</sup> année		25%
Mention AB au bac	admission en 1 <sup>re</sup> année	10%	10%*
Moyenne annuelle >= à 12 ou Bac Mention AB	admission en 2 <sup>e</sup> année		10%

\*Voir conditions d'éligibilité ci-dessous

## Exemples

- **Cas n°1 : vous intégrez UniLaSalle en 1<sup>re</sup> année après avoir validé votre Bac avec une mention TB :** votre 1<sup>re</sup> année de scolarité est prise en charge à 50%, et votre 2<sup>e</sup> année est prise en charge à 50% si vous remplissez les conditions d'éligibilité (voir page suivante).
- **Cas n°2 : vous intégrez UniLaSalle en 2<sup>e</sup> année avec une moyenne annuelle supérieure à 16 :** votre 1<sup>re</sup> année de scolarité à UniLaSalle (correspondant à la 2<sup>e</sup> année du cursus) est prise en charge à 50%, mais le dispositif n'est pas reconductible l'année suivante.

## 2 | FORMATION VÉTÉRINAIRE

ADMISSION EN 1 <sup>RE</sup> ANNÉE ETUDIANT VÉTÉRINAIRE AYANT OBTENU LA MENTION TB	1 <sup>ER</sup> ANNÉE	2 <sup>E</sup> ANNÉE	3 <sup>E</sup> ANNÉE
Pour les 8 premiers étudiants mention TB classés selon leur échelon de bourse sur critères sociaux CROUS (ordre décroissant de (7 à 0 bis) puis de leur moyenne au bac	75%	75%	75%
Pour les autres étudiants boursiers CROUS mention TB	25%	25%	25%

\*Voir conditions d'éligibilité ci-dessous

**Exceptionnellement à la rentrée 2023-2024, le dispositif d'aide aux boursiers mention TB à 25 % est ouvert aux étudiants entrant en 2e année (pour deux années).**

### RÈGLE DU CLASSEMENT

- Le classement des étudiants boursiers se fait premièrement selon l'échelon de bourse sur critères sociaux par ordre décroissant de l'échelon 7 à l'échelon 0 bis. Un étudiant boursier échelon 7 sera classé avant un étudiant boursier échelon 6 et ainsi de suite jusque Obis
- Le classement se poursuit par la prise en compte de la moyenne au bac. Un étudiant boursier échelon Obis avec une moyenne de 18 au bac sera classé avant un étudiant boursier échelon Obis ayant eu une moyenne de 17 au bac

## LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

**L'élève qui souhaite bénéficier de la bourse au mérite doit satisfaire à la fois à des critères financiers et académiques :**

- Être boursier sur critères sociaux (CROUS), chaque année de la bourse
- Avoir un très bon niveau scolaire
  - Mention assez bien, bien ou très bien au bac
    - pour les élèves de terminale entrant en 1<sup>re</sup> année
    - pour les intégrants en 2<sup>e</sup> année issus de prépas scientifiques et de L1 Pass
  - Mention assez bien, bien ou très bien de la formation diplômante précédente (ex BTS/IUT)
  - Dans certains cas il s'agira de la moyenne du contrôle continue (ex. L1)
  - Pour la formation vétérinaire seule la mention très bien est retenue
  - Ce niveau doit être maintenu en 2<sup>e</sup> année (être dans le 1er quart de la promotion)

### LA CONTREPARTIE

L'élève bénéficiaire de ce dispositif en 1<sup>re</sup> et/ou 2<sup>e</sup> année s'engage à donner 20 heures au service de l'école en plus des 20 heures ESS (Innover, s'Engager, Servir) obligatoires pour tous les étudiants.

### MODALITÉ

La demande est à saisir lors de l'inscription en ligne.



Document non contractuel - Conception UniLaSalle DCOM - Mars 2023

## BESOIN D'INFORMATIONS SUR CE DISPOSITIF ?

Pour tout renseignement concernant ce dispositif ou toute autre demande relative aux aides financières à disposition des élèves d'UniLaSalle, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat général.

### BEAUVAIS

Anne-Cécile KERGOAT  
Tél : 03 44 06 25 32  
anne-cecile.kergoat@unilasalle.fr

### RENNES

Gaëlle MACE  
Tél : 02 99 05 88 04  
gaelle.mace@unilasalle.fr

### ROUEN

Béatrice BAYLE  
Tél : 02 32 82 91 95  
beatrice.bayle@unilasalle.fr

### AMIENS

Ilias BENAÏSSA KOURMI  
Tél : 03 22 66 20 15  
ilias.benaïssa-kourmi@unilasalle.fr

**UniLaSalle**  
Institut Polytechnique



www.unilasalle.fr

